



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 17 MARS 2021, À 10 H PAR VISIOCONFÉRENCE

SONT PRÉSENTS :

LE PRÉFET :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

LES CONSEILLERS DE COMTÉ :

M. Carol Nolet, maire de la Municipalité de Belcourt

Mme Catherine Larivière, conseillère déléguée de la Ville de Malartic

M. Réjean Guay, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre

M. Pierre Corbeil, maire de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, préfet et maire de la Ville de Malartic.

Sont également présents :

Mme Mélissa Allard, directrice du Service administratif et des projets spéciaux

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial

Mme Sophie Richard-Ferderber, coordonnatrice en communication

M. Marco Veilleux, directeur du Service de l'environnement

M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement et directeur général adjoint

M. Christian Riopel, directeur général et secrétaire-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 10 h.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

2.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2021

RÉSOLUTION # 068-03-2021

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-déposé :

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

2.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance

2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021



3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 3.01 Demande de contribution financière pour le Gala de l'entreprise de Val-d'Or
- 3.02 FRR-volet 3 : Budget Complexe serricole - approbation
- 3.03 FRR-volet 2 – Contribution Corporation du Mont-Vidéo - approbation

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

- 4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en février 2021 (MRC & TNO-Autres)
- 4.02 RF – Suivi – Réserves financières au 31 décembre 2020 – MRC & TNO – Autres
- 4.03 RM – Appel d'offres ENV-2021-001 concernant l'acquisition de 2 camions de collecte à chargement arrière - Octroi
- 4.04 RM – Appel d'offres ENV-2021-002 concernant l'acquisition d'un camion transroulier - Octroi
- 4.05 RM – Appel d'offres ENV-2021-003 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal – Octroi
- 4.06 RM – Contrat AME-2021-001 concernant les services professionnels pour la réalisation du PRMHH - Octroi
- 4.07 RM – Appel d'offres ENV-2021-006 concernant la fourniture de carburant diesel pour la flotte de camions de 2021 à 2025 – Octroi
- 4.08 RM – Contrat FOR-2021-003 concernant les services professionnels en génie forestier pour l'année 2021-2022 - Octroi
- 4.09 Contrat FOR-2021-004 concernant la coordination de la Table gestion intégrée des ressources et du Territoire - Octroi
- 4.10 RM – Contrat ENV-2021-012 concernant la déclaration obligatoire de certains contaminants dans l'atmosphère pour l'année 2020 – Octroi
- 4.11 RM – Contrat ENV-2021-014 concernant l'acquisition d'une camionnette – Octroi
- 4.12 RF – Adoption du règlement # 347-21 établissant la tarification et les intérêts

5.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

- 5.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre
- 5.02 RH – Restructuration de la greffe, du Service du développement local et entrepreneurial et du Service de l'aménagement
- 5.03 RH – Modification salariale – Poste de greffier
- 5.04 RH – Engagement de Mme Marie-Hélène Bastien, greffière
- 5.05 RH – Engagement de M. Christian Bellavance, conseiller aux entreprises sénior

6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

- 6.01 Adoption - Règlement 346-01-21
- 6.02 Sécurité incendie – Rapport annuel 2020
- 6.03 Service incendie de la ville de Val-d'Or – Départ de M. Jean-Pierre Tenhave
- 6.04 Nouveau directeur au service incendie de la ville de Val-d'Or – Nomination
- 6.05 Sécurité incendie – Adhésion de la ville d'Amos à l'entente de coopération intermunicipale
- 6.06 Implantation de stations de lavage d'embarcation – Appui au CREAT
- 6.07 Ligne directrice pour la vente des terres du domaine de l'État – Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau



- 6.08 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-41 de la ville de Val-d'Or
- 6.09 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-43 de la ville de Val-d'Or
- 6.10 Certificat de conformité de la MRC - Règlement 279-2020 de la municipalité de Senneterre-paroisse

7.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

9.0 AFFAIRES DIVERSES

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021

RÉSOLUTION # 069-03-2021

Il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021.

Adoptée

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 Demande de contribution financière pour le Gala de l'entreprise de Val-d'Or

RÉSOLUTION # 070-03-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO contribue annuellement au rayonnement des entrepreneurs de Val-d'Or en tant que partenaire dans la catégorie *Investissement de moins de 500 000 \$*, pour une somme antérieure de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO contribue également auprès des 3 galas de son territoire en ajoutant une collaboration via le prix ICI-Environnement, en alternant la visibilité de ce partenariat aux 2 ans, auprès du Gala d'entreprises de Val-d'Or, pour la somme antérieure de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE Les Milléniums de Senneterre ont bénéficié du volet ICI-Environnement en 2019, que le Gala des entreprises de Val-d'Or a obtenu ce volet en 2020 et que la SDEM de Malartic n'a pas eu d'activités depuis 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Val-d'Or sollicite une augmentation, passant à 3 000 \$ la catégorie annuelle *Investissement de moins de 500 000 \$* ainsi que le retour de la catégorie ICI en 2021, par l'appellation *Développement durable et environnement* pour une somme de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la formule actuelle du 41^e Gala de Val-d'Or pour 2021 ne justifie pas l'augmentation de la contribution annuelle de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE les procédures de la MRCVO requièrent habituellement dans son évaluation certaines conformités d'administration en lien avec l'attribution d'aides financières aux organismes et partenaires;

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement :



- D'autoriser le versement d'une contribution d'un montant de 2 500 \$ et demander à la Chambre de commerce de maintenir la catégorie Investissement de moins de 500 000 \$ au 41^e Gala *des entreprises de la Chambre de commerce de Val-d'Or qui se tiendra le 5 juin 2021, auprès de la MRCVO*;
- De maintenir l'alternance du prix ICI-Environnement aux 2 ans au Gala des entreprises de Val-d'Or pour 2022 et d'appliquer ce volet aux Milléniums de Senneterre en 2021;
- D'appliquer la conformité des politiques de la MRCVO à l'égard de l'attribution d'aide financière par le dépôt des états financiers du dernier exercice de l'organisme demandeur, accompagné du coût d'investissement de l'événement et la contribution des collaborateurs financiers.

Adoptée

3.02 FRR-volet 3 : Budget Complexe serricole - Approbation

RÉSOLUTION # 071-03-2021

CONSIDÉRANT QUE le 15 juillet 2020, à la demande de la ministre déléguée du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, les MRC étaient invitées à identifier des projets de relance économique pour chacun de leur territoire et que le projet de réalisation du Complexe serricole par la valorisation des rejets thermiques de Boralex de Senneterre a été priorisé par la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, la MRCVO a fait le choix de se distinguer dans cette approche en bénéficiant d'un programme *Fonds régions et ruralité-volet 3 – signature innovation des MRC* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT Q'une entente est intervenue entre la MRCVO et le MAMH afin de mettre de l'avant le FRR-volet 3 : Signature innovation MRC et qu'une aide financière de 1 343 265 \$ a été autorisée pour la période de 2020-2024 qui a permis d'octroyer un mandat à la firme Innovagro-consultant pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité technique;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines démarches requièrent l'accompagnement de la firme Innovagro-consultant dans la présentation du volet technique auprès des organisations concernées, dans le dépôt des demandes d'aides financières auprès des ministères et que d'autres démarches de promotion et communications sont à prévoir dans les prochaines étapes;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement,

- d'approuver une banque d'heures d'accompagnement de la firme Innovagro-Consultant pour la somme de 4 932.43 \$, totalisant 33 heures d'accompagnement;
- d'autoriser un budget anticipé de 20 000 \$, autorisant la directrice du SDLE à effectuer des démarches de promotion, de commercialisation ainsi que la réalisation de documents promotionnels en support à la valorisation du projet auprès des producteurs agricoles ou promoteurs potentiels, dans l'acquisition d'une unité de production dans le Complexe serricole de Senneterre, le tout, en conformité avec la Politique d'aide du FRR-volet 3, signature innovation MRC et le protocole d'entente du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Adoptée



3.03 FRR-volet 2 : Contribution Corporation du Mont-Vidéo - Approbation

RÉSOLUTION # 072-03-2021

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la MRCVO approuvait par résolution # 039-02-15 la signature d'une entente portant sur le financement du Mont-Vidéo de Barraute par une contribution annuelle de 35 000 \$, pour un total de 175 000 \$ pour la période 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a délégué son directeur général à faire le suivi sur ce dossier, permettant de mettre en commun avec la municipalité de Barraute, La Corporation du Mont-Vidéo, la MRCVO et d'autres partenaires, des options permettant d'assurer la pérennité des opérations du centre de ski;

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement, d'autoriser une contribution financière de 35 000 \$ pour une année seulement, sans obligation de renouvellement, via le FRR-volet 2, le tout en conformité avec la politique du Fonds régions et ruralité, soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC.

Adoptée

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en février 2021 (MRC et TNO - Autres)

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en février 2021 :

- MRC de La Vallée-de-l'Or : 3 542 995,02 \$
- Salaires : 208 173,68 \$
- TNO – Autres : 16 099,25 \$

4.02 RF – Suivi – Réserves financières au 31 décembre 2020 – MRC & TNO – Autres

RÉSOLUTION # 073-03-2021

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de réserver :

Au fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- Une somme de 24 270 \$ pour le projet PDZA;
- Une somme de 15 171 \$ à ajouter un fonds de la téléphonie IP;
- Une somme de 60 000 \$ pour le virage numérique – Subvention;
- Une somme de 30 000 \$ pour la politique culturelle - Subvention;
- Une somme de 215 269 \$ en regard au revenu de GBI pour la plateforme de compostage;
- Une somme de 53 326 \$, résiduel 2020 du service de l'évaluation pour finaliser les rénovations du 703, rue Royale à Malartic;
- Une somme de 2 400 \$ pour le Mentorat 2021;

Au fonds des TNO – Autres :

- Une somme de 7 065 \$ représentant la part du TNO dans le cadre de la distribution aux municipalités des redevances sur les Ressources naturelles 2020.

Adoptée



4.03 RM – Appel d’offres ENV-2021-001 concernant l’acquisition de 2 camions de collecte à chargement arrière – Octroi

RÉSOLUTION # 074-03-2021

ATTENDU QU’à la suite de l’appel d’offres ENV-2021-001, nous avons reçu 1 soumission conforme et 3 soumissions non conformes:

<i>Entreprise</i>	<i>Montant de la soumission (avant taxes)</i>
Centre du camion Mabo	707 238 \$

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet seront disponibles dans le règlement d’emprunt # 345-01-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d’accorder le contrat ENV-2021-001 concernant l’acquisition de 2 camions de collecte à chargement arrière à Centre du camion Mabo au coût de 707 238 \$ (avant taxes) :

- Conditionnellement à l’approbation par le MAMH du règlement d’emprunt # 345-01-21;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.04 RM – Appel d’offres ENV-2021-002 concernant l’acquisition d’un camion transroulier – Octroi

RÉSOLUTION # 075-03-2021

ATTENDU QU’à la suite de l’appel d’offres ENV-2021-002, nous avons reçu 1 soumission conforme et 2 soumissions non conformes:

<i>Entreprise</i>	<i>Montant de la soumission (avant taxes)</i>
Centre du camion Mabo	237 544 \$

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet seront disponibles dans le règlement d’emprunt # 345-01-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d’accorder le contrat ENV-2021-002 concernant l’acquisition d’un camion transroulier à Centre du camion Mabo au coût de 237 544 \$ (avant taxes) :

- Conditionnellement à l’approbation par le MAMH du règlement d’emprunt # 345-01-21;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.05 RM – Appel d’offres ENV-2021-003 concernant l’acquisition d’un camion à chargement frontal – Octroi

RÉSOLUTION # 076-03-21

ATTENDU QU’à la suite de l’appel d’offres ENV-2021-003, nous avons reçu 1 soumission conforme et 2 soumissions non conformes:



Entreprise	Montant de la soumission (avant taxes)
Camions Excellence Peterbilt inc.	337 857 \$

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet seront disponibles dans le règlement d'emprunt # 345-01-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-003 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal à Camions Excellence Peterbilt inc. au coût de 337 857 \$ (avant taxes) :

- Conditionnellement à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt # 345-01-21;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.06 RM – Contrat AME-2021-001 concernant les services professionnels pour la réalisation du PRMHH – Octroi

RÉSOLUTION # 077-03-21

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'accorder le contrat AME-2021-001 concernant les services professionnels pour la réalisation du Plan régional sur les milieux humides et hydriques à Essor Environnement au coût de 78 091 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.07 RM – Appel d'offres ENV-2021-006 concernant la fourniture de carburant diesel pour la flotte de camions de 2021 à 2025 – Octroi

RÉSOLUTION # 078-03-21

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres ENV-2021-006, nous avons reçu 1 soumission conforme :

Entreprise	Montant de la soumission (taxes incluses)
Produits Suncor Énergie S.E.N.C.	1,0828 \$ / litre le 25 janvier 2021
	1,0886 \$ / litre le 1 ^{er} février 2021

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-006 concernant la fourniture de carburant diesel pour la flotte de camions de 2021 à 2025 à Produits Suncor Énergie S.E.N.C. au coût approximatif de 341 820,40 \$ (taxes incluses) par année considérant un prix de 1,0886 \$ le litre le 1^{er} février 2021 et une consommation moyenne annuelle de 314 000 litres :



Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.08 RM – Contrat FOR-2021-003 concernant les services professionnels en génie forestier pour l'année 2021-2022 – Octroi

RÉSOLUTION # 079-03-2021

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'accorder le contrat FOR-2021-003 concernant les services professionnels en génie forestier pour l'année 2021-2022 à Groupe CAF au coût de 9950 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.09 RM – Contrat FOR-2021-004 concernant la coordination de la Table gestion intégrée des ressources et du Territoire – Octroi

RÉSOLUTION # 080-03-21

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'accorder le contrat FOR-2021-004 concernant la coordination de la Table gestion intégrée des ressources et du Territoire pour une période de 3 mois à Groupe CAF au coût maximal de 21 500 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.10 RM – Contrat ENV-2021-012 concernant la déclaration obligatoire de certains contaminants dans l'atmosphère pour l'année 2020 – Octroi

RÉSOLUTION # 081-03-21

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-012 concernant la déclaration obligatoire de certains contaminants dans l'atmosphère pour l'année 2020 à Stantec Consulting Ltd. au coût de 5950 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.11 RM – Contrat ENV-2021-014 concernant l'acquisition d'une camionnette – Octroi

RÉSOLUTION # 082-03-21

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-014 concernant l'acquisition d'une camionnette blanche de $\frac{3}{4}$ tonne, année 2019, 4x4, munie d'une boîte de 8 pieds à Raby Auto au coût de 48 995 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.12 RF – Adoption du règlement # 347-21 établissant la tarification et les intérêts

RÉSOLUTION # 083-03-21

Il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'adopter le règlement # 347-21 établissant la tarification et les intérêts.

Adoptée

5.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

5.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre

RÉSOLUTION # 084-03-21

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement* (# 333-01-09) *décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

5.02 RH – Restructuration de la greffe, du Service du développement local et entrepreneurial et du Service de l'aménagement

RÉSOLUTION # 085-03-21

CONSIDÉRANT QUE, à la demande du gouvernement du Québec, le 17 février dernier, la MRC de La Vallée-de-l'Or approuvait par résolution l'entente à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour la mise en place d'Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière sera disponible pour favoriser l'embauche de nouveaux conseillers aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier nécessite habituellement la supervision d'employés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a décidé de sous-traiter le Plan régional des milieux humides et hydriques;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à la restructuration de la greffe, du Service du développement local et entrepreneurial et du Service de l'aménagement, qui comprend les changements suivants :

- Déplacement d'une technicienne en bureautique, auparavant dans l'équipe du Service des ressources humaines et des communications, sous la supervision directe du greffier;
- Ajout d'un poste de conseiller aux entreprises sénior, équivalant à un poste cadre de coordonnateur de niveau 1, et d'un poste supplémentaire de conseiller aux entreprises dans l'équipe du Service du développement local et entrepreneurial;
- Abolition du poste de technicien en aménagement dans le Service de l'aménagement, car les besoins seront plutôt comblés par la sous-traitance.
- **D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

5.03 RH – Modification salariale – Poste de greffier

RÉSOLUTION # 086-03-21

CONSIDÉRANT QUE le salaire proposé pour un poste de greffier est généralement bien plus élevé dans les organisations de l'Abitibi-Témiscamingue que celui proposé par la MRC de La Vallée-de-l'Or pour des tâches similaires;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre rend difficile l'embauche d'un greffier et que l'écart salarial constaté avec d'autres organisations municipales accroît cette difficulté;

CONSIDÉRANT QUE le greffier aura dorénavant un employé sous sa gouverne;

CONSIDÉRANT QU'aucune échelle salariale de la MRC ne permet de refléter la réalité du marché pour ce poste tout en conservant un équilibre et une équité dans la détermination des salaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de créer une nouvelle échelle salariale pour le poste de greffier :

- **D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

5.04 RH – Engagement de Mme Marie-Hélène Bastien, greffière

RÉSOLUTION # 087-03-21

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier était devenu vacant suite au départ de Mme Linda Espéra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'engager Mme Marie-Hélène Bastien, greffière, en tant que salariée à l'essai pour un poste régulier à temps plein à partir du 12 avril 2021 au port d'attache de Val-d'Or :

- **D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée



5.05 RH – Engagement de M. Christian Bellavance, conseiller aux entreprises sénior

RÉSOLUTION # 088-03-21

CONSIDÉRANT la restructuration du Service du développement local et entrepreneurial découlant de la mise en place d'Accès entreprise Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'engager M. Christian Bellavance, conseiller aux entreprises sénior, pour un poste temporaire à temps plein du 29 mars 2021 au 31 mars 2025 au port d'attache de Val-d'Or :

- **D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

6.01 Adoption - Règlement 346-01-21

RÉSOLUTION # 089-03-21

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement modifie le règlement de zonage # 229-06-07 afin d'apporter des précisions aux dispositions portant sur la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire en raison de son usage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'adopter le règlement # 346-01-21 visant la modification du règlement de zonage # 229-06-07.

Adoptée

6.02 Sécurité incendie – Rapport annuel 2020

RÉSOLUTION # 090-03-21

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or doit soumettre un rapport annuel portant sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or soumette le présent « *Rapport annuel 2020* » au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

6.03 Service incendie de la ville de Val-d'Or – Départ de M. Jean-Pierre Tenhave

RÉSOLUTION # 091-03-21

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Pierre Tenhave quitte pour la retraite à la fin mars 2021 et ainsi ses fonctions de directeur du service incendie de la ville de Val-d'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de remercier M. Jean-Pierre Tenhave pour son implication très importante dans les dossiers incendie de la MRC, et ce, depuis le début avec l'élaboration du premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie tout comme pour la mise en place du sauvetage en milieu isolé (SUMI).

Adoptée



6.04 Nouveau directeur au service incendie de la ville de Val-d'Or – Nomination

RÉSOLUTION # 092-03-21

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pierre Tenhave quitte pour la retraite à la fin mars 2021 et ainsi ses fonctions de directeur du service incendie de la ville de Val-d'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement de nommer M. Éric Hébert nouvellement nommé directeur au service incendie à la ville de Val-d'Or, en tant que membre des comités suivants de la MRC:

- Comité de sécurité incendie et sauvetage d'urgence en milieu isolé;
- Comité technique de sécurité incendie.

Adoptée

6.05 Sécurité incendie – Adhésion de la Ville d'Amos à l'entente de coopération

RÉSOLUTION # 093-03-21

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a fait parvenir une résolution à la MRC de La Vallée-de-l'Or afin de conclure une entente relative à la protection des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède déjà une entente à ce sujet entre les municipalités de son territoire ainsi qu'avec les municipalités de La Corne et Lamothe;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 de cette entente permet l'adhésion de municipalités limitrophes à notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'intégrer la Ville d'Amos à l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie de la MRC.

Adoptée

6.06 Implantation de stations de lavage d'embarcation – Appui au CREAT

RÉSOLUTION # 094-03-21

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'Environnement (CREAT) travaille actuellement sur un projet de réseau de stations de lavage dans les pourvoiries et les zecs de l'Abitibi-Témiscamingue, avec une attention particulière aux lacs à touladi;

CONSIDÉRANT QUE le CREAT souhaite qu'un nettoyage soit fait systématiquement, avant et après chaque utilisation d'embarcation sur nos lacs, dans le but de prévenir l'introduction accidentelle d'espèces exotiques envahissantes aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE la moitié des établissements visés sont localisés sur le territoire de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE si le projet est accepté par les bailleurs de fonds, les stations de lavage seront mises en fonction au printemps 2022;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or appuie le CREAT dans ses démarches d'implantation des stations de lavage d'embarcation.

Adoptée

6.07 Ligne directrice pour la vente des terres du domaine de l'État – Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Ce point est reporté à une date ultérieure.

6.08 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-41 de la Ville de Val-d'Or

RÉSOLUTION # 095-03-21

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2020-41 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 657-la les usages 6353 – *Services de location d'automobiles* ainsi que le *Service de location de camions et de remorques utilitaires*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2020-41 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

6.09 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2020-43 de la Ville de Val-d'Or

RÉSOLUTION # 096-03-21

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2020-43 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser la classe d'usage H-k – Multifamiliale (6 logements et plus) à l'intérieur de la zone 942-Pb;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2020-43 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

6.10 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 279-2020 de la municipalité de Senneterre-paroisse

RÉSOLUTION # 097-03-21

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 279-2020 de la municipalité de Senneterre-paroisse est d'amender le règlement 212-2008 relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction afin de modifier certaines normes applicables par zones;



ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 279-2020 de la municipalité de Senneterre-paroisse.

Adoptée

7.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

7.01 Bureau d'audience publique sur l'environnement – L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

RÉSOLUTION # 098-03-2021

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une enquête et une audience publique portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organisera des ateliers d'échange et de réflexion portant sur l'organisation de la gestion des matières résiduelles le 20 avril 2021 ainsi que sur l'élimination des matières résiduelles le 29 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'en organisant ces ateliers, la commission d'enquête veut donner aux groupes, aux organismes et aux organisations dont la gestion des matières résiduelles se situe au cœur de leurs activités, l'opportunité d'échanger sur des enjeux, des orientations ou des pistes émergentes qui seront présentés par la commission sous forme d'énoncés, de questions ou sous d'autres formes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or désire se prévaloir de cette opportunité d'y présenter la réalité de son territoire et de ses opérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de déléguer M. Marco Veilleux aux 2 ateliers d'échange et de réflexion sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes qui seront présentés les 20 et 29 avril 2021 par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Adoptée

8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

8.01 Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or du mercredi 3 février 2021 – Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le mercredi 3 février 2021.

8.02 Procès-verbal d'une rencontre de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue du mardi 8 décembre 2020 – Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la réunion d'une rencontre de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue tenue le mardi 8 décembre 2020.



8.03 Résumé de la rencontre du CPAT en bref du 28 janvier 2021 - Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du compte rendu de la rencontre du CPAT en bref tenue le 28 janvier 2021.

9.0 AFFAIRES DIVERSES

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

Maintien du poste de chef des relations avec le milieu à la direction régionale d'Hydro-Québec en Abitibi-Témiscamingue

RÉSOLUTION # 099-03-21

CONSIDÉRANT QUE la direction générale d'Hydro-Québec souhaite remplacer deux gestionnaires responsables des relations avec le milieu actuellement basés à Rouyn-Noranda et Chicoutimi par un(e) seul(e) chef(fe) des relations avec le milieu responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean basé à Rouyn-Noranda, Chibougamau ou Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale d'Hydro-Québec en Abitibi-Témiscamingue compte sur un chef des relations avec le milieu basé à Rouyn-Noranda depuis 40 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait de ses priorités la décentralisation des postes gouvernementaux dans les régions ;

CONSIDÉRANT QUE le chef des relations avec le milieu joue un rôle clé dans la communauté qui se décline notamment par :

- L'élaboration de stratégies régionales d'intervention et de communication afin de concilier les intérêts du milieu avec les objectifs d'affaires d'Hydro-Québec;
- La gestion des relations avec les médias régionaux et des collectivités, particulièrement en situation d'urgence ;
- Le maintien de relations en continu avec les municipalités, MRC et partenaires du milieu sur le territoire régional ;
- L'identification et le maintien de la connaissance fine des enjeux du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 800 km séparent Rouyn-Noranda et Chicoutimi et que les réalités régionales et territoriales sont très différentes pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue est une région ressource qui contribue substantiellement à la production énergétique à l'échelle de la province et qu'elle représente une porte d'entrée vers la Baie-James et les ressources dans le Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de développement actuels et futurs en Abitibi-Témiscamingue – industrie minière, desserte cellulaire et Internet, etc. – requièrent une proximité accrue avec la direction d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean sortira perdant de la fusion des postes de chef des relations avec le milieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement

DE DEMANDER à Mme Sophie Brochu, PDG d'Hydro-Québec, de revoir la décision de fusionner les postes de chef des relations avec le milieu pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

Adoptée



11.0 QUESTION DU PUBLIC

Aucune.

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 100-03-21

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à de 10 h 30.

Adoptée

Martin Ferron
Préfet

Christian Riopel
Directeur général